



Conseil régional  
Groupe Bretagne à Venir - Breizh da Zont  
Élus de la Droite et du Centre

Monsieur Pierrick MASSIOT  
Conseil régional de Bretagne  
283, avenue du Général Patton  
CS 21101  
35711 RENNES CEDEX 7

Rennes, le 25 octobre 2012

Monsieur le Président,

Lors de la session de juin 2012, il a été demandé à l'Assemblée régionale de prendre acte d'une « Information relative à l'amélioration des axes ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper Phase 2 ».

Dans mon intervention je faisais remarquer à l'Assemblée ma déception sur l'analyse réalisée par SETEC-RFF car, disais-je, « on reste sur analyse financière, au gain financier pour les différentes collectivités et les acteurs du monde du transport directement concernés et non pas à une analyse économique ».

Je vous rappelais par ailleurs, les dispositions de la circulaire Robien du 24 mars 2004, introduisant de nouveaux critères, notamment économiques, pour évaluer la pertinence des grands projets d'infrastructures de transport.

Votre prédécesseur avait eu l'obligeance de reconnaître publiquement la pertinence de mon analyse technique du dossier et accepté le principe d'une « étude complémentaire ».

Vous avez vous même relayé au directeur régional de RFF la partie technique de mes propositions et je vous en ai remercié lors de la session d'octobre.

En juillet, suite à des déclarations de divers ministres du gouvernement remettant en cause certaines infrastructures de transport, ce dossier a pris une dimension politique et j'ai été amenée à écrire au Premier ministre et au ministre des Transports pour leur rappeler que le projet de ligne à grande vitesse, tel qu'inscrit dans le SNIT, avait pour objectif de mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris et que pour notre groupe des élus de la droite et du centre cet objectif est une priorité absolue.

Le 17 octobre, le ministre des Transports a confirmé ses intentions en mettant en place une « Mission d'évaluation de Schéma national des infrastructures de transport » chargée de l'évaluation et de la hiérarchisation des projets.



Or, le mercredi 24 octobre, le Premier ministre, invité sur France Inter, tout en reconnaissant les effets positifs des lignes à grande vitesse construites ces dernières années pour le développement de la France, a déclaré : « faut-il pour autant en faire partout, sans doute que non. J'ai d'ailleurs demandé une évaluation dont j'aurai les résultats dans quelques jours sur tous les grands investissements qui ont été envisagés ces dernières années pour vérifier leur utilité, leur impact sur le développement des territoires, leur impact sur le développement économique et le rapport entre la dépense et l'efficacité ».

Compte tenu de ces éléments et de l'apparente accélération du processus de décision, je vous demande, au nom de notre groupe « Droite et Centre de Bretagne », d'effectuer en urgence les démarches pour qu'une délégation pluraliste soit auditionnée par la Commission d'évaluation du SNIT afin de défendre notre projet de consensus breton visant à mettre Brest et Quimper à trois heures de Paris.

Dans l'attente d'une prompt réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



*Bernadette MALGORN*  
*Conseillère régionale de Bretagne*  
*Présidente du groupe Droite et Centre de Bretagne*

Copies :

André Chassaing - Député du Puy-de-Dôme  
Michel Delebarre- Sénateur du Nord  
Philippe Duron - Député du Calvados  
Louis Nègre - Sénateur des Alpes Maritimes  
Bertrand Pancher - Député de la Meuse  
Eva Sas - Députée de l'Essonne  
Jean-Michel Charpin - Inspecteur général des finances  
Yves Crozet- Président du laboratoire d'économie des transports à Lyon II  
Marie-Line Meaux -Inspectrice générale de l'administration et du développement durable  
Patrice Parisé - Ingénieur général des ponts et chaussées

Ouest-France  
Le Télégramme